

## LIGUE DE BASSE NORMANDIE DES ECHECS

Président : Jacques MAILLARD 02, Rue Le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER.

Tel : 02 31 37 20 20 ou 08 75 47 35 16 courriel : [jacquelisa.maillard@wanadoo.fr](mailto:jacquelisa.maillard@wanadoo.fr)

### Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du mercredi 31 janvier 2007

Présents : Mme Muriel Santos Da Silva, MM Jacques Maillard, Bosko Basic, Hubert Benéteau, Christophe Choisy, Christian Clin, Damien Jarry, Gaël Lejeune

Invités : Mme Véronique Auvray (responsable scolaire ligue), M. Stéphane Croutte

Absents excusés : M. Maxime Boulier (Représentant de l'Orne)

#### 1. Approbation du PV de la réunion du 6 décembre 2006.

Le PV de la réunion du Comité Directeur du 6 décembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Point sur les Interclubs et le début de saison.

- Interclubs :

Le club Caen Fous du Roi semble en grande difficulté. Deux forfaits d'équipe ont été enregistrés lors des rondes 3 et 4. Les résultats de cette équipe ne seront pas comptabilisés à partir de 4 forfaits d'équipe. Christian Clin a fait un point après quatre rondes à lire sur le site de la ligue.

Bosko Basic intervient pour annoncer que son club a sanctionné les deux joueurs qui avaient eu un comportement antisportif lors de la rencontre contre Caen Alekhine 2 à la ronde 4.

- Le point sur les licenciés

Jacques Maillard a reçu vendredi dernier un état des licenciés de la ligue au 31 décembre 2006 Par rapport au chèque reçu fin décembre de 7711 euros, il manque 914,50 euros. Jacques Maillard a fait un rappel à la fédération.

Au 31/12 la ligue comptait 1211 licenciés soit une progression par rapport à l'an dernier due essentiellement aux licences B.

Palmarès des clubs au 31/12 : Lisieux (388), Deauville (116), Agneaux-St-Lô (106), Caen Alekhine (99), Echecs-plus Octeville (59), etc.

Licences A : Caen Alekhine (94), Lisieux (92), Agneaux St-Lô (72)

Beaucoup de licences B dans le Calvados (447). A noter que le Conseil Régional du Calvados verse une subvention de 8 euros pour chaque licence A ou B d'un jeune de moins de 18 ans !

23 clubs sont enregistrés toujours à la même date.

**AG Ordinaire de la FFE** (par Jacques Maillard), 13 clubs bas-normands sur 23 étaient présents ou représentés. Un bon score avec 56,52% ce qui la place à la 5<sup>ème</sup> place derrière La Réunion (100% 4/4) ; Franche Comté ( 100% 13/13) ; La Corse (90% ; 9/10) ; La Picardie (70,37% 19/27). La moyenne nationale se situait à 33,33% soit 1/3 des clubs présents ou représentés.

Nous étions trois, moi-même avec les pouvoirs de dix clubs (38 voix) (Caen Alekhine, La Rivière St Sauveur, Dives Echéphiles, Thaon Echecs 2000, Avant Garde Caennaise, Lisieux, Luc sur Mer, Orbec, St-Hilaire Petitville, Echecs Plus Octeville.), Christophe Choisy (Agneaux-St-Lô et Flers-Briouze) et Antoine Canonne (Deauville). A noter la nomination d'Antoine Canonne dans la Commission de discipline de la FFE.

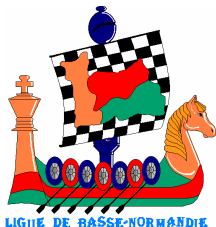
La fédération doit signer très prochainement une convention avec l'éducation nationale qui permettra à notre sport de mieux s'intégrer dans le cadre scolaire.; Un point très positif.

Les licences ne sont toujours pas arrivées dans certains clubs. Le secrétariat fédéral est débordé.

Les rapports, moral et d'activité, ont été votés à une large majorité malgré les remarques faites (voir compte rendu adressé aux clubs m'ayant envoyé leur pouvoir).

Le budget de la fédération déficitaire pour la seconde année a donné lieu à un échange intéressant. Il sera dorénavant calculé par année civile. La ligue devra sans doute faire de même dans l'avenir.

**AG Extraordinaire de la FFE.** Le dimanche matin a été consacré à la modification des statuts. Un débat s'est engagé pour savoir si l'on maintenait le scrutin sur liste bloquée ou avec panachage. Le scrutin sur liste bloquée est maintenu. Les nouveaux statuts ont été adoptés à une large majorité.



## **LIGUE DE BASSE NORMANDIE DES ECHECS**

Président : Jacques MAILLARD 02, Rue Le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER.

Tel : 02 31 37 20 20 ou 08 75 47 35 16 courriel : [jacquelisa.maillard@wanadoo.fr](mailto:jacquelisa.maillard@wanadoo.fr)

L'article 2.2.2.1.8 prévoit de rétribuer les membres du CD dans le cadre de leur fonction. Les statuts sportifs prévoient cette disposition. Personnellement attaché au bénévolat, militant depuis plus de quarante ans, j'ai vivement réagi contre cet article. L'AG a voté un amendement limitant à deux mandats consécutifs celui du président afin d'atténuer l'effet de cette rétribution.

Christophe Choisy indique que la baisse régulière des licences est due à Internet où les joueurs de tous niveaux trouvent leur bonheur. Que doivent faire les clubs pour être plus attractifs ? D'un autre côté de nouveaux arrivants dans les clubs viennent d'Internet remarque Gaël Lejeune.

Depuis le 26 novembre 2006 la convention sport s'applique aux salariés. Le CROS a contacté Jacques Maillard pour l'informer de l'obligation des clubs qui possèdent des salariés de souscrire à une assurance prévoyance obligatoire.

### **3. Le secteur Féminin.**

Rien à signaler pour l'instant sur le secteur féminin.

### **4. Le secteur Jeunes.**

Suite à une demande du Comité Départemental du Calvados, Jacques Maillard propose que les qualifiés d'office aux Championnats de France ne soient pas comptés dans les 10 pour la qualification aux Championnats de Ligue Jeunes. Hubert Benéteau est contre et précise que cette limitation à 10 qualifiés avait été votée pour réduire le nombre de participants aux BNO jeunes, 8 étant proposé dans un premier temps !

Ce point n'étant cependant pas précisé clairement dans le règlement, le président demande au CD de se prononcer.

Christophe Choisy pense, qu'en cas d'augmentation du nombre de participants, il y a risque de multiplier les matches de départages si le nombre de ronde reste le même.

Résultat du vote sur la proposition de Jacques Maillard : 5 pour (Basic, Clin, Jarry, Lejeune, Maillard) ; 1 contre (Benéteau) et 2 abstentions (Choisy et Santos da Silva)

Jacques Maillard demande à Christophe Choisy de réunir la commission des jeunes pour revoir le règlement afin de prendre mieux en compte la participation des différents départements.

### **5. Point financier.**

Le trésorier, Hubert Benéteau, annonce un solde positif de 7000 euros sur le compte chèque et de 2076 euros sur le compte épargne.

Non compris les 300€ encore dus à Caen Alekhine pour le Championnat de ligue toutes Catégories et 400€ pour l'organisation du Championnat de ligue jeunes.

### **6. Championnats scolaires.**

Mme Véronique Auvray, nouvelle responsable scolaire de la Ligue indique la date choisie pour les finales académiques : le mercredi 7 mars.

Le lieu reste à déterminer. Véronique Auvray va contacter les établissements scolaires (écoles et collège). La finale devrait cependant se dérouler dans la Manche.

Transmission des résultats à Mme Auvray le plus tôt possible.

Le nouveau règlement des championnats scolaire a soulevé beaucoup de protestations. Les regroupements d'établissements en particulier peuvent donner lieu à des "arrangements". C'est au responsable scolaire et au président de ligue d'en vérifier le bien fondé.

Une discussion s'engage pour savoir le nombre d'établissements à sélectionner selon les zones. La sélection se fera en fonction du nombre de participants. Un accord est intervenu à l'issue de la réunion avec les principaux intéressés.



## **LIGUE DE BASSE NORMANDIE DES ECHECS**

Président : Jacques MAILLARD 02, Rue Le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER.  
Tel : 02 31 37 20 20 ou 08 75 47 35 16 courriel : [jacquelisa.maillard@wanadoo.fr](mailto:jacquelisa.maillard@wanadoo.fr)

### **7. Formation des arbitres.**

Organisation d'un stage S3 les 24 et 25 mars. Les personnes intéressées s'adressent à Jacques Maillard. La ligue prend à sa charge les stagiaires de la ligue. L'inscription est de 35 euros remboursée aux participants de la ligue. Pour les candidats extérieurs elle sera de 45 Euros. L'épreuve informatisée UV3 sera organisée à la suite du stage.

Pour remplacer Pascal Le Fournier, le président Maillard propose Stéphane Croutte au poste de Directeur Régional de l'Arbitrage. Proposition adoptée à l'unanimité.

Les arbitres devront dorénavant participer à un séminaire de formation continue tous les 4 ans sinon ils perdront leur titre. Un projet de stage est envisagé avant la fin de la saison.

### **8. Questions diverses.**

Christophe Choisy informe de CD de la mise en place d'une formation accélérée d'une semaine du DAFPE 2 car il va y avoir une demande des établissements scolaires pour des animateurs échecs agréés.

Jacques Maillard signale qu'il a été contacté par le CROS pour mettre en place des interventions en milieu pénitencier. Il doit rencontrer les responsables le 20 février prochain.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire, Christian CLIN.